

Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune

Filière et association

Projets

Financements



Plante médicinale emblématique de l'Auvergne, la Gentiane jaune dont la racine est riche en principes amers et en xanthonés (colorants jaunes), intéresse fortement l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique et vétérinaire. Elle entre dans la composition de nombreuses liqueurs et eaux de vie, fabriquées dans plusieurs régions de France et d'Europe.

« Reine des estives » présente sur la majorité des massifs français, cette plante est essentiellement issue de l'exploitation de sites naturels depuis plus de 200 ans.

La production nationale avoisinerait aujourd'hui les 2000 tonnes de racines fraîches / an. Une production soutenue qui nécessite une bonne gestion des sites exploités. La filière gentiane compte plus d'une centaine de professionnels, principalement répartis entre le Massif central et les Alpes et les Pyrénées : gentianaires, exploitants en gentiane, collecteurs, négociants et transformateurs. Tous participent à leur niveau à l'élaboration du produit gentiane et ont leur part de responsabilité dans la gestion de cette ressource. Mais la gentiane est aussi l'affaire des propriétaires, des exploitants et des gestionnaires d'estives qui interviennent en amont sur les prairies pâturées que colonise la « fée jaune » et jouent un rôle important avant arrachage de la plante.

Dans un contexte où les pratiques agricoles et les modes d'arrachage évoluent, et alors que l'on peut s'interroger sur l'état et sur le renouvellement de la ressource, les acteurs de la filière se sont regroupés autour d'une réflexion sur la gestion durable de la gentiane. Leur jeune association interprofessionnelle « Gentiana Lutea », créée le 12 mars 2014, rassemble tous les étages de la filière sur le plan national et compte aujourd'hui 35 membres qui travaillent à la réalisation d'une charte de production de gentiane durable. L'association a pour but de sauvegarder la ressource, de développer la filière, et de valoriser et promouvoir la gentiane et ses produits.

Afin que l'ensemble des acteurs de la branche soit équitablement représenté, cinq collèges ont été créés : Propriétaires, exploitants et gestionnaires fonciers – Gentianaires et cultivateurs – Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants – Transformateurs – Membres associés. Le conseil d'administration se compose aujourd'hui de 19 membres :

Denis Chaud (SICARAPPAM), Président - Jean-Jacques Vermeersch (Distillerie Louis Couderc), Vice-président - Ines Ullrich-Chaud (productrice), Secrétaire - Christine de Bénédic (Mairie de Picherande), Secrétaire adjointe - Fabrice Bahuchet (gentianaire), Trésorier - Emmanuel Correia (Mairie d'Anzat le Luguët) -

Drissi Marbouh (gentianaire) - Daniel Imbaud (SARL Orianagri) - Olivier Coÿne (Herb'Hexpert SARL) - François Picard (SARL Champimousse) - Philippe Desriviers (Société Avèze) - Anne Chevillard (Pernod SA) - Dominique Rousselet (Distillerie Marcel Michel fils et succr. et Dist Emile Pernot) - Dominique Bonny (Distillerie du Risoux) - Charles Jollès (CEEG) - Camille Buisnière (agronome) - André-Paul Carnat (retraité Faculté de Pharmacie de Clermont Ferrand) - Christian Perrier (retraité de VetAgro-Sup) - Serge Chabaud (ex. SARL Artense Gentiane).

Principaux partenaires institutionnels :



Filière et association

Projets

Financements

Fiche 1 : Mise en place d'une charte de production de gentiane durable

La production de gentiane durable est une production dont le maintien dans le temps est assuré par un équilibre entre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

Bien que ces différents facteurs soient étroitement liés les uns aux autres, plusieurs chantiers distincts sont envisagés par l'association :

Le travail prévu sur plusieurs années commence dès 2014 par la mise en place d'un guide de bonnes pratiques de production de gentiane, outil pédagogique qui s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux néophytes. Ce document évolutif, actualisable chaque année, est validé en assemblée générale de l'association avec l'ensemble des acteurs de la filière.

C'est un inventaire des bonnes pratiques qui repose sur des observations de terrain et des constats scientifiques. Il informe et invite les acteurs à respecter le meilleur comportement possible et à prendre conscience des pratiques à risque.

Après une rapide présentation de la plante il donne les principales recommandations liées à l'exploitation de gentiane issue de sites naturels : Choix du terrain - Négociation avec les propriétaires, exploitants et gestionnaires fonciers – Pratiques d'arrachage.

Ce guide dont la version 2016 disponible sur la page « Gentiane » du site www.cpparm.org, est aujourd'hui constitué d'un volet « pratiques de production de racine », il sera à terme complété par les volets « pratiques de gestion de la ressource et vente sur pied » et « pratiques de collecte et d'achat de racine ». Le guide est accompagné d'outils au service de la profession :

- Un contrat-type d'exploitation de racine de gentiane
- Une annexe sur les réglementions d'arrachage et les espaces protégés.
- Un corpus réglementaire : dossier « statuts des arracheurs »

Si le guide de bonnes pratiques est un outil intéressant à l'échelle de la parcelle, il ne suffit pas et c'est bien la charte avec ses différents axes qui va permettre une gestion durable de la ressource à l'échelle d'un territoire.

L'association qui bénéficie d'une forte implication des professionnels de la filière organisés en « groupes projets », poursuit donc ses travaux en partenariat avec le CPPARM, maître d'ouvrage de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central ».

Les priorités pour 2019 et 2020 sont déjà bien définies :

- Réflexion sur une méthodologie de plan de gestion de la ressource à différentes échelles (propriété, commune, zone Natura 2000, massif, département, ...)
- Poursuite des travaux d'observation de la ressource : état des lieux et impact des différentes pratiques agricoles et des modes d'arrachage
- Création d'un observatoire économique de la filière
- Communication et mise en réseau des différents acteurs
- Travail sur une certification « Gentiane durable »
- Analyse de la typicité de la gentiane du Massif central
- Essais de semis et de mise en culture

Filière et association

Projets

Financements

Fiche 2 : Création d'un observatoire économique de la filière

La production de gentiane est principalement issue d'arrachage de racine sauvage, c'est pourquoi les données relatives à cette production ne sont pas faciles à obtenir. Difficulté renforcée par le fait qu'il n'existe pas de statut propre au producteur de gentiane et que les statistiques douanières sont moins précises qu'avant.

La filière a besoin de données techno-économiques plus précises pour envisager une gestion de la ressource cohérente et poursuivre ses travaux sur la charte de production de gentiane durable, mais aussi dans le cadre de ses relations avec l'administration.

L'observatoire économique est un outil de développement dont la mission est de faciliter l'accès à l'information et la prise de décisions. Il ne s'agit pas d'un bloc de données mais d'un dispositif pérenne qui soutient une production durable et valorise la filière Gentiane. Il doit être actualisable et transmissible.

Partenariats :

- Sup-Agro Montpellier : réalisation d'une pré-étude par une élève ingénieure en 2017
- Crédit Agricole Centre-France : soutien financier en 2017 (5000€)
- France AgriMer : étude d'un partenariat pour la création de l'outil de collecte des données

Axes de travail et projets :

- Depuis 2013, enquêtes auprès des adhérents de l'association (elles constituent les seules données dont on dispose aujourd'hui)
- Réalisation d'un état des lieux des données existantes et des besoins de la filière
- Construction d'un réseau de partenaires (FAM, CCI, INSEE, Chambres d'agriculture, MSA, ...) pour aider à la création de l'outil
- Identification des critères à mesurer/collecter (emploi, données relatives à la production et à la transformation, prix et coûts de production, revenu généré par la filière, ...etc.)
- Mise en place l'observatoire : outil durable et actualisable qui donne accès à l'information
- Recueil et analyse des données économiques, création d'une veille documentaire
- Mise en place d'une certification « Gentiane durable » qui permette entre autre le contrôle des données économiques communiquées

Filière et association

Projets

Financements

Fiche 3 : Réalisation d'un corpus réglementaire

Dans un contexte où le cadre légal de la production de gentiane sur les estives reste souvent flou et sujet à différentes interprétations, entre tolérance de pratiques traditionnelles et application stricte de textes réglementaires, les professionnels de la filière ne s'y retrouvent plus.

L'objectif de l'association Gentiana Lutea est de faire l'inventaire des besoins et des points de blocages pour mettre à disposition des professionnels un outil leur permettant de vérifier la régularité de leurs pratiques.

Le corpus, en clarifiant les droits et devoirs de chacun sur les aspects socio-économiques de la production, pourra aussi aider à plus de transparence, à limiter les conflits sur les estives et enfin à améliorer les conditions de travail.

En 2018, le premier chapitre du corpus réglementaire est validé : le document explique la complexité des relations contractuelles entre les différents acteurs qui interviennent dans l'exploitation de la ressource, présente les généralités des trois sortes de statuts (juridique, social et fiscal) et précise le cas particulier de la cueillette de plantes sauvages. Il détaille enfin 6 fiches relatives aux « statuts des arracheurs » :

- Statut d'arracheur salarié
- Annexe « Pénibilité »
- Statut de cotisant solidaire
- Prestataire de service établi en UE
- Annexe « Obligation de vigilance »
- Statut d'auto-entrepreneur

Travaux engagés sur 2019 et 2020 :

- Alimenter les réflexions sur le plan social et économique dans la construction des volets 2 et 3 du guide de bonnes pratiques de production de gentiane, consacrés aux « pratiques de gestion de la ressource et de vente sur pied » et « aux pratiques de collecte et d'achat de racine de gentiane ».

Filière et association

Projets

Financements

Fiche 4 : Création d'une certification « Gentiane durable »

Le guide de bonnes pratiques de production et les différents outils s'étoffent, la charte se construit peu à peu et l'observatoire économique de la filière Gentiane prend forme.

Un point important reste toutefois à travailler en 2019 et 2020 : l'association peut communiquer, former, informer, créer des outils, mais elle n'est pas en mesure de vérifier les pratiques des professionnels.

La réflexion sur une certification « Gentiane durable » s'est donc imposée d'elle même :

- Elle devrait permettre de contrôler les pratiques de production (environnementales, sociales et économiques)
- Elle devrait également permettre le contrôle des données transmises pour alimenter l'observatoire économique
- Elle représente un atout pour la filière, car c'est aussi un outil qui participe à la gestion de la ressource et à l'amélioration des aspects socio-économiques de la production
- Elle participe enfin à la valorisation du produit gentiane en permettant une communication positive auprès des administrations, des clients et du grand public

Travaux engagés (depuis septembre 2018) :

- Prise de contact avec les organismes certificateurs
- Étude de référentiels existants
- Étude de la certification Environnementale de Niveau 2
- Étude de la certification FairWild
- Élaboration d'un référentiel évolutif

Filière et association

Projets

Financements

Fiche 5 : Mise en culture de Gentiane jaune

La Gentiane est une plante de montagne robuste qui peut vivre plus de 60 ans ! Mais sa croissance est longue et sa reproduction assez complexe, bref la culture n'est pas évidente : la germination est délicate, le terrain est immobilisé pour environ 10 ans et l'entretien des parcelles est très fastidieux, surtout lorsque la culture est conduite en bio.

Alors aujourd'hui si la gentiane cultivée reste peu compétitive avec la gentiane issue de l'exploitation de sites naturels, la culture présente toutefois un intérêt certain car elle permet d'observer la plante de près et de diversifier les sources d'approvisionnement.

Dans ce contexte l'association Gentiana Lutea a souhaité créer un Groupe projets « Culture » qui rassemble des personnes intéressées par la mise en place d'essais et/ou par l'échange d'information et d'expériences.

Les différentes observations ont récemment conduit à la mise en place d'essais de « semis griffés » :

Au lieu de travailler le sol comme pour une culture classique, l'expérimentation consiste à simplement « griffer » le couvert végétal afin de faciliter le contact des graines de gentiane avec le sol.

Partenariats :

- Soutien financier grâce aux contributions recueillies dans le cadre de la campagne de financement participatif menée en 2017 : « préserver l'amer des volcans » (6000 €)
- Travail en collaboration avec les Lycées agricoles de Saint Flour (Cantal) et de Lempdes (Puy de Dôme)

Travaux en cours :

- Essais de germination en caissettes, avec ou sans acide gibbérellique
- Essais de « semis griffés »
- Observation sur les cultures existantes et réalisation d'une fiche technico-économique
- Étude des coûts de production
- Bibliographie et échanges d'expériences

Filière et association

Projets

Financements

Fiche 6 : Caractérisation de la gentiane du Massif central

La gentiane du Massif central qui colonise des zones granitiques ou volcaniques, présente des caractéristiques morphologiques différentes de celle que l'on observe dans les Alpes, sur des sols plutôt calcaires :

- Port moins élevé
- Couleur des feuilles vert pâle (vert glauque pour la gentiane des Alpes)

Or, en l'état actuel des connaissances, nous ne savons pas si des différences se retrouvent aussi sur la partie souterraines de la plante, dans la composition chimique des racines qui intéressent l'industrie.

La caractérisation de la gentiane du Massif central, principal bassin de production actuel en France, entre dans le cadre d'une démarche de qualité.

C'est également un axe de travail de la « mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central » auquel les professionnels ont souhaité apporter leur soutien.

Projets et travaux en cours :

- Bibliographie
- Partenariat avec des acteurs pyrénéens (Conservatoire Botanique, Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, Centre Technologique Forestier de Catalogne) : l'association a participé à une série d'analyses (sucres et amers) en envoyant des échantillons du Massif central (2017)
- Prélèvements effectués dans le Massif central et le Doubs pour analyse des amers, comparaison entre différents sites, comparaison gentiane de culture / gentiane sauvage, recherche d'huiles essentielles, comparaison cœur / cortex, comparaison rhizome / pointe des racines (2018)
- 2019-2020 : analyse des données et construction de nouveaux partenariats

Filière et association

Projets

Financements

Situation financière et soutien des actions

L'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune a cinq ans, elle est issue d'une réflexion sur la production durable initiée dans le cadre de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central » en 2013, réflexion qui a permis d'établir un dialogue entre les différents acteurs de la filière et les a incités à s'organiser en association.

« Gentiana Lutea » n'est pas encore autonome, elle bénéficie du soutien du CPPARM - Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, maître d'ouvrage de la « Mission Gentiane », qui en assure l'animation à 1/2 temps grâce au soutien du Commissariat Général à l'égalité des Territoires ainsi qu'à un financement de l'État et ponctuellement des régions du Massif central.

Le dossier de demande de financement pour la poursuite des actions sur 2018-2020 a été accepté ! Mais il ne couvre pas la totalité du budget prévisionnel :

Budget prévisionnel : 71 564 € (sur 28 mois)

Financement public obtenu : 50 094 € (FNADT) + 4000 € (Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Part d'autofinancement à laquelle participent déjà certains professionnels : 17 470 € HT

Le CPPARM encourage les acteurs de la filière à participer davantage à cet autofinancement sans lequel l'animation de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune et les actions qu'elle a engagées ne seront pas pérennisées.

Vous souhaitez soutenir l'Association Interprofessionnelle de la gentiane Jaune et contribuer à la poursuite de ses actions ?

Vous pouvez adhérer à l'association et/ou lui apporter un soutien financier.

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de :

« Association Gentiana Lutea »

et de l'envoyer à l'adresse de son siège administratif :

Association Gentiana Lutea – CPPARM – Les Quintrands – Route de Volx – 04100 Manosque.

Un reçu vous sera adressé dès réception.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Stéphanie Flahaut, chargée de la Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central et animatrice de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune, en poste dans le Massif central :

Tel : 06 05 28 12 00

Mail : stephanie.flahaut@cpparm.org

site : www.cpparm.org/la-gentiane/